

Communiqué de presse

L'industrie luxembourgeoise améliore son efficacité énergétique de 28% depuis 1990

Le conseil d'administration de la Fedil s'est réuni en date du 27 juin 2008 sous la présidence de Robert Dennewald.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration a pris connaissance des résultats de la dernière enquête en date relative à l'évolution de l'efficacité énergétique dans l'industrie. Il en ressort, qu'en 2007, l'indice de l'efficacité énergétique s'est amélioré de 28% comparé à 1990, c'est-à-dire 10 points de pour-cent meilleur que l'objectif retenu entre signataires de cet accord volontaire visant une amélioration de 1% par an en moyenne. Cet accord volontaire a été signé avec le ministère de l'Economie et le ministère de l'Environnement et couvre à l'heure actuelle quelque 80 entreprises représentant environ 90% de la consommation énergétique totale de l'industrie manufacturière luxembourgeoise.

Dans ce contexte, le conseil d'administration constate que les efforts accomplis rejoignent parfaitement l'approche favorisée par la Fedil en matière de lutte contre le changement climatique. En effet, si la Fedil partage entièrement le souci de multiplier les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la nécessité de promouvoir davantage le déploiement de technologies propres, elle aimerait insister sur la nécessité d'éviter des effets négatifs sur l'économie - et plus spécifiquement sur le marché du travail -, pour le cas où la réalisation des objectifs de réduction serait le résultat d'une simple vague de désindustrialisation. Par ailleurs, dans un souci d'équilibre des finances publiques, la Fedil se prononce en faveur d'une approche prudente lorsqu'il s'agit d'infléchir sur les émissions de gaz à effets de serre liés aux volumes de carburants écoulés au Luxembourg.

Sur le plan économique, certains secteurs économiques représentés au sein de la Fedil font part de leurs inquiétudes quant aux perspectives de croissance pour l'année 2009. Par ailleurs, l'évolution du prix des matières premières et de la facture énergétique et, partant, le niveau de l'inflation qui, selon le STATEC, atteint en mai 4% au Luxembourg et 3,5% en zone euro, préoccupent les entreprises à plus d'une reprise. Dans ce contexte, le conseil d'administration de la Fedil est d'avis que la modulation de l'indexation telle que conclue au niveau du Comité de coordination tripartite garde toute sa pertinence.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Fedil a approuvé les demandes d'affiliation des neuf sociétés suivantes : Aims Luxembourg S.à r.l. (conseils en ressources humaines, recherches et sélection de cadres et de spécialistes) ; Allen & Overy Luxembourg (étude d'avocats) ; CSC Computer Sciences Luxembourg S.A. (IT outsourcing, consulting services) ; e-Kenz S.A. (prestation de services informatiques à des entités non soumises à la surveillance du secteur financier) ; Epuramat S.à r.l. (planification, production et commercialisation d'unités d'épuration des eaux) ; Gapi-Glass S.A. (découpe et façonnage de verre plat) ; HR Services S.A. (conseils en ressources humaines) ; Inter-Conseil Luxembourg S.à r.l. (travail temporaire) ; Victor Buck Services S.A. (vente de représentation de documents et gestion documentaire).

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008